Informations de base

1996/0102(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Prime aux producteurs de viande ovine de zones non défavorisées de l'Irlande et de l'Irlande du Nord **Subject** 3.10.05.01 Viande 3.10.14 Soutien aux producteurs, primes et aides agricoles **Zone géographique** Irlande Royaume-Uni	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AGRI Agriculture et développement rural	GILLIS Alan Leslie (PPE)	07/05/1996

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
BUDG Budgets	GALLAGHER Pat the Cope (UPE)	07/05/1996

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Agriculture et pêche	1944	1996-07-23

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
15/04/1996	Publication de la proposition législative	COM(1996)0152	Résumé
06/06/1996	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
25/06/1996	Vote en commission		Résumé
25/06/1996	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A4-0209/1996	
19/07/1996	Débat en plénière		
23/07/1996	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		

23/07/1996	Fin de la procédure au Parlement		
26/07/1996	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1996/0102(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité CE (avant Amsterdam) E 043
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AGRI/4/07945

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique		A4-0209/1996 JO C 211 22.07.1996, p. 0003	25/06/1996	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique		T4-0434/1996 JO C 261 09.09.1996, p. 0183-0199	19/07/1996	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base législatif	COM(1996)0152 JO C 159 04.06.1996, p. 0007	15/04/1996	Résumé

Informations complémentaires

Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final

Règlement 1996/1452
JO L 187 26.07.1996, p. 0002-0002 Résumé

Prime aux producteurs de viande ovine de zones non défavorisées de l'Irlande et de l'Irlande du Nord

1996/0102(CNS) - 23/07/1996 - Acte final

OBJECTIF : octroyer une prime supplémentaire aux producteurs de viande ovine de zones non défavorisées de l'Irlande et du Royaume-Uni en ce qui concerne l'Irlande du Nord afin de compenser une perte de revenu importante que ces producteurs ont subi durant le printemps 1995 suite à des prix de marché extrêmement bas pour la période de l'année. MESURE DE LA COMMUNAUTE : Règlement 96/1452/CE du Conseil. CONTENU : une prime supplémentaire de 6,50 écus par brebis est accordée pour la campagne de commercialisation de 1995 aux producteurs affectés d'Irlande et du Royaume-Uni en ce qui concerne l'Irlande du Nord. ENTREE EN VIGUEUR : 29/07/96.

Prime aux producteurs de viande ovine de zones non défavorisées de l'Irlande et de l'Irlande du Nord

1996/0102(CNS) - 19/07/1996 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Alan Leslie GILLIS (PPE, Irl.), le Parlement européen approuve cette proposition de règlement sans modification.

Prime aux producteurs de viande ovine de zones non défavorisées de l'Irlande et de l'Irlande du Nord

1996/0102(CNS) - 15/04/1996 - Document de base législatif

OBJECTIF : octroyer une prime supplémentaire aux producteurs de viande ovine se trouvant dans les zones non défavorisées en Irlande et Irlande du Nord afin de compenser une perte de revenu importante que ces producteurs ont subi durant le printemps 1995 suite à des prix de marché extrêmement bas pour la période de l'année. CONTENU : la Commission propose l'adoption d'un règlement distinct octroyant une prime supplémentaire de 6,50 écus par brebis aux producteurs affectés et pour la seule campagne de commercialisation 1995. L'incidence financière de la mesure sur le budget de 1996 se traduira par une dépense supplémentaire de 9.500.000 écus.